

Formulaire de consultation

- Connaissez-vous quelqu'un qui porte un maquillage permanent

- Depuis combien de temps pensez-vous au maquillage permanent? _____
- Quand souhaiteriez-vous vous soumettre à l'intervention?

- Pourquoi souhaitez-vous vous soumettre à l'intervention? _____
- Où avez-vous entendu parler pour la première fois du maquillage permanent? _____

Veillez lire attentivement les phrases ci-dessous

- Le maquillage permanent est une sorte de tatouage.
- Des interventions de retouche pourraient se rendre nécessaires.
- Une période de cicatrisation de 3 à 6 semaines est requise avant une intervention de retouche.
- Certaines fois, le pigment peut passer sous la peau.
- L'application du maquillage permanent peut être douloureuse
- La couleur des pigments va s'estomper.
- Juste après l'intervention, le pigment peut être 30 à 50% plus foncé que le résultat souhaité.
- Une réaction allergique immédiate ou retardée aux pigments peut se produire. Cependant, cette réaction est extrêmement rare.
- Un résultat négatif au test d'allergie ne garantit pas que vous ne soyez pas allergiques.
- Des infections peuvent survenir.
- Des réactions allergiques aux anesthésiques peuvent se produire.
- L'intervention entraîne des rougeurs et une tuméfaction.
- De petits saignements peuvent survenir.
- Les clientes qui se soumettent à un traitement eye-liner ne peuvent pas conduire pour rentrer à la maison et doivent se faire accompagner
- Une abrasion de la cornée peut se produire pendant les interventions d'application de l'eye-liner. Cependant, cette abrasion est rare.

NOUVEAU CONTOUR®

- ❑ Un herpès labial peut se manifester après l'intervention chez les clientes qui se soumettent à une intervention labiale et qui ont déjà souffert d'herpès labial. Un médicament contre l'herpès est disponible sans ou avec ordonnance et s'est montré efficace dans le traitement de ce type de manifestation.
- ❑ Les lèvres auront un aspect sec et gercé pendant une semaine après l'intervention.
- ❑ Les interventions de camouflage sont expérimentales par définition.
- ❑ Les interventions de camouflage cosmétique nécessitent des tests d'assortiment de la couleur du pigment à celle de la peau avant l'intervention.
- ❑ Il existe des méthodes efficaces de dépigmentation.
- ❑ Si vous devez vous soumettre à une IRM dans les 3 mois qui suivent l'intervention de maquillage permanent, nous vous conseillons d'en parler d'abord à votre médecin.
- ❑ Il se peut que la cicatrice soit visible, que vous perdiez vos cils et que la couleur ne soit pas assortie.

Ces informations ne sont pas destinées à vous inquiéter, mai à vous informer des risques que vous pourriez courir.

Nom et Prénom _____

Adresse complète _____

Téléphone _____

Je déclare avoir lu et compris les informations ci-dessus

Nom du ClientSignature.....Date.....

Nom du TechnicienSignature.....Date.....

Formulaire de santé

Nom: _____

Adresse: _____

Date de naissance: _____

N° de tél.: _____ // _____
(domicile et portable)

N° de tél.Travail
: _____

Mentionnez tous les médicaments que vous avez pris au cours de ces 6 derniers mois :

Avez-vous pris l'un de ces médicaments au cours de ces 2 derniers jours; Aspirine, Ibuprofène, Alcool?

Avez-vous subi une chimiothérapie ou une radiothérapie au cours des 12 derniers mois ? _____

Veillez répondre aux questions ci-dessous:

Nom du médecin:

Chirurgien:

Allergies: avez-vous déjà eu une réaction allergique à l'une des substances ci-dessous (soulignez):

Lanoline
Pansements

Latex
Métaux

Vaseline
Teinture pour cheveux

Médicaments

Aliments

Lidocaïne

NOUVEAU CONTOUR®

Peinture

Crayons

Glycérine

Anesthésiques ou Adrénaline
(préciserlequel)_____

Autres allergies
(lister)_____

Je déclare avoir lu et compris les informations ci-dessus

Nom du ClientSignature.....Date.....

Nom du TechnicienSignature.....Date.....

Problèmes cardiaques	<input type="checkbox"/>	Herpès labial(herpes simplex)	<input type="checkbox"/>
Prolapsus valvulaire mitral	<input type="checkbox"/>	Souffle cardiaque	<input type="checkbox"/>
Fièvre rhumatoïde	<input type="checkbox"/>	Pacemaker	<input type="checkbox"/>
Valve cœur artificiel	<input type="checkbox"/>	Anémie	<input type="checkbox"/>
Hémophilie	<input type="checkbox"/>	Saignement prolongé	<input type="checkbox"/>
Hypertension	<input type="checkbox"/>	Hypotension	<input type="checkbox"/>
Problèmes circulatoires	<input type="checkbox"/>	Diabète	<input type="checkbox"/>
Epilepsie	<input type="checkbox"/>	Evanouissements ou vertiges	<input type="checkbox"/>
Problèmes de thyroïde	<input type="checkbox"/>	Maladie du foie	<input type="checkbox"/>
Maladie des reins	<input type="checkbox"/>	Glaucome	<input type="checkbox"/>
Ulcère gastrique	<input type="checkbox"/>	Tumeurs, excroissances ou kystes	<input type="checkbox"/>
Cancer	<input type="checkbox"/>	Tuberculose	<input type="checkbox"/>
Infarctus	<input type="checkbox"/>	VIH	<input type="checkbox"/>
Prothèse de la hanche ou articulaire	<input type="checkbox"/>	Palpitations	<input type="checkbox"/>
Hépatite	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Cochez les cases concernées

Cataracte	<input type="checkbox"/>	Vision floue	<input type="checkbox"/>
Sécheresse oculaire	<input type="checkbox"/>	Infection oculaire en cours	<input type="checkbox"/>
Alopécie	<input type="checkbox"/>	Récente perte de cheveux	<input type="checkbox"/>
Ecoulement oculaire	<input type="checkbox"/>	Verres de contact	<input type="checkbox"/>
Chirurgie des paupières	<input type="checkbox"/>	Lèvres gercées	<input type="checkbox"/>
Trichollomanie	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Date de la dernière teinture des cils/ des sourcils	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Implants Gore-Tex / Injections de Silicones	<input type="checkbox"/>	Autres tatouages	<input type="checkbox"/>
Injections de graisses	<input type="checkbox"/>	Hématomes ou saignements fréquents	<input type="checkbox"/>
Injections de Botox	<input type="checkbox"/>	Bronzage aux rayons UV	<input type="checkbox"/>

NOUVEAU CONTOUR®

Injections de Collagène		
Cicatrices hypertrophiées		Epilation au laser au cours des six derniers mois
Cicatrisation facile		Retin A au cours des six derniers mois
Problèmes de cicatrisation		Préparations AHA au cours des 2 dernières semaines
Cicatrices chéloïdes		Sensibilité aux produits cosmétiques
Ruacutane au cours des six derniers mois		
Cortisone au cours des six derniers mois		

Je déclare avoir lu et compris les informations ci-dessus

Nom du ClientSignature.....Date.....

Nom du TechnicienSignature.....Date.....

Consentement général et autorisation d'intervention

Nom et prénom du patient

M/M.me/M.lle/_____

date de naissance_____

J'autorise par la présente

Nom Technicien) _____

Adresse

(Institution) _____ à

effectuer les interventions suivantes sur ma

personne_____. Au cas où un problème imprévu se produirait pendant l'intervention/les interventions, nécessitant, à son avis, d'autres actes que ceux initialement prévus, je lui demande et je l'autorise à faire tout qu'il/elle estime nécessaire et souhaitable dans les circonstances.

5. J'assume toute responsabilité en ce qui concerne le choix de la couleur, de la forme et de l'emplacement du maquillage permanent, comme convenu au cours de la consultation.

3. Je reconnais que le test d'allergie ne garantit pas que je n'aurai aucune réaction allergique au pigment et que, par conséquent, un test d'allergie n'a pas été effectué avant l'implantation du pigment.

4. Je déclare avoir pleinement compris et accepter que des pigments non toxiques sont utilisés pour l'intervention et que l'amélioration esthétique ainsi obtenue peut subir une décoloration dans un délai d'un à trois ans. Même si la couleur se décolore, le pigment reste de façon permanente à l'intérieur de la peau.

1. J'ai été informé du fait que l'intervention est conforme au niveau d'hygiène le plus élevé et que des aiguilles stériles jetables et des flacons stériles jetables contenant les pigments sont utilisés pour chaque client, chaque intervention et chaque visite.

2. Je comprends et je reconnais que chaque intervention est un processus qui requiert de multiples applications de pigment pour obtenir les résultats souhaités et que l'on ne peut pas garantir un succès à 100%. Je comprends donc que, pour ce motif, je vais devoir me soumettre, par la suite, à une intervention de retouche.

NOUVEAU CONTOUR[®]

7. Je déclare avoir compris qu'une intervention de retouche dépassant le délais des 3 mois entraînera de frais supplémentaires pour toute intervention supplémentaire. Je prendrai rendez-vous à une date à convenir avec le technicien.

8. Le résultat de l'intervention sera déterminé par les éléments suivants:

- Prise de médicaments
- Caractéristiques de la peau - (sèche, grasse, abîmée par le soleil, épaisseur)
- Teinte naturelle de la peau - (mélange avec le pigment choisi)
- Equilibre personnel du pH de la peau, qui varie d'une visite à l'autre
- Consommation d'alcool et de tabac
- Traitement après l'intervention

9. Après l'intervention, la peau pourra être rouge et tuméfiée pendant 1 à 4 jours. Dans certains cas, des hématomes peuvent être visibles. Vous pourrez reprendre votre activité normale juste après l'intervention, en évitant, toutefois, l'utilisation de cosmétiques, une transpiration excessive et l'exposition au soleil de la partie traitée. Consultez les instructions à suivre après l'intervention pour plus de détails. Nous vous assurons, toutefois, que même après un seul traitement votre aspect sera acceptable et vous pourrez apparaître en public sans aucune gêne et sans maquillage supplémentaire sur la zone traitée.

10 J'ai été informé(e) que la couleur apparaîtra environ un mois après l'intervention, et que la couleur du pigment pourra varier selon la teinte et le type de peau, l'âge et l'état de la peau. Je déclare avoir compris que certaines peaux assimilent le pigment plus rapidement que d'autres et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'effet ou à la couleur.

11 Je déclare être au courant du fait que l'intervention labiale peut réactiver un virus sous-jacent tel que l'herpès. Je suis au courant du fait que les interventions oculaires peuvent réactiver des troubles ou des infections oculaires sous-jacents, et que certains médicaments peuvent empêcher l'absorption du pigment.

12 Je ne souffre, à ma connaissance, d'aucune infirmité physique, mentale ou de nature médicale, ni d'aucune invalidité susceptible d'affecter, directement ou indirectement, ma santé, suite à ma décision de me soumettre à l'intervention. Je suis âgé(e) d'au moins 18 ans. Je ne suis pas sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

NOUVEAU CONTOUR®

13 Je m'engage à suivre toutes les instructions qui me seront transmises et exposées par le technicien, avant et après l'intervention.

14 En pleine possession de mes facultés physiques et mentales, je vous dégage de toute responsabilité et j'accepte toute responsabilité pour les éventuelles conséquences pouvant résulter de ma décision de me soumettre à une intervention de maquillage permanent réalisée par (technicien)_____.

15 En ce qui concerne la documentation, je donne mon accord pour la prise de photos "avant" et "après" l'intervention.

JE CERTIFIE AVOIR LU ET ENTIEREMENT COMPRIS LE CONSENTEMENT ET L'AUTORISATION D'INTERVENTION ET AVOIR RECU LES EXPLICATIONS DU TECHNICIEN A CE SUJET; QUE LES EXPLICATIONS MENTIONNEES DANS LE PRESENT DOCUMENT M'ONT ETE FOURNIES ET QUE J'ACCEPTÉ LA PLEINE RESPONSABILITE POUR TOUTES LES COMPLICATIONS SUSMENTIONNEES ET LES AUTRES COMPLICATIONS POUVANT RESULTER PENDANT OU APRES L'INTERVENTION DE MAQUILLAGE PERMANENT /TATOUAGE QUI SERA REALISEE A MA DEMANDE CONFORMEMENT AU PRESENT CONSENTEMENT ET A L'AUTORISATION D'INTERVENTION.

Je déclare avoir lu et compris les informations ci-dessus

Nom du ClientSignature.....Date.....

Nom du TechnicienSignature.....Date.....

Formulaire concernant l'anesthésie locale

REACTIONS ALLERGIQUES – Des réactions allergiques peuvent être provoquées par n'importe quel produit anesthésique utilisé pendant l'intervention. En cas de réaction allergique – à savoir rougeurs, démangeaisons, tuméfaction, éruptions, ampoules, sécheresse ou tout autre symptôme allergique - contactez tout de suite votre médecin.

ENDORMISSEMENT – Nous déclinons toute responsabilité au cas où l'anesthésie ne fonctionnerait pas sur la zone concernée par l'intervention. Chaque individu est un cas à part en fonction de son type de peau. Certains clients ont dit que l'anesthésie avait parfaitement fonctionné, alors que d'autres ont fait part d'une certaine gêne.

INTERVENTION – Dans toute intervention, nous allons utiliser une crème ou un gel anesthésique local. Ces produits sont parfaitement sûrs et sont en vente libre dans toutes les pharmacies. Le produit est appliqué sur la zone sur laquelle l'intervention est pratiquée pendant vingt à trente minutes, puis soigneusement enlevé avant l'intervention.

Suite au traitement, associé à un produit anesthésique, vous pourrez constater des rougeurs et une tuméfaction pendant un à quatre jours. Vous devez toujours suivre les instructions pendant la période qui suit l'intervention .

Pour les interventions d'application de l'eye-liner vous devrez garder les yeux fermés pendant la période d'endormissement. Au cas où, malgré les précautions adoptées, le produit pénétrerait dans l'œil, vous devrez prévenir le technicien. Il n'est pas nocif pour l'œil, mais cela brûle et peut provoquer une gêne. La crème sera enlevée et vos yeux seront immédiatement rincés avec une solution saline stérile. Puis, le technicien pourra appliquer à nouveau le produit anesthésique.

NOTE: Si vos yeux piquent et vous ne prévenez pas tout de suite le technicien, le produit anesthésique pourra endormir le bulbe oculaire et provoquer une possible abrasion de la cornée. Cela pourra provoquer temporairement un écoulement oculaire et sensibiliser légèrement les yeux. Vous ne pourrez pas ouvrir les yeux et, lorsque vous clignerez des yeux, vous aurez mal et votre vision pourra être floue. Cependant, l'abrasion de la cornée est rare. Si vous ressentez l'un des ces symptômes, prévenez votre technicien et consultez immédiatement votre médecin.

NOUVEAU CONTOUR®

Je déclare avoir lu et entièrement compris les paragraphes ci-dessus ainsi que les risques que comporte l'anesthésie et j'accepte de me soumettre à l'anesthésie locale lors de l'intervention de Maquillage Permanent.

Nom du ClientSignature.....Date.....

Nom du TechnicienSignature.....Date.....

Avis préalable à l'intervention

Les interventions de maquillage permanent nécessitent généralement des séances de traitement multiples. Pour obtenir les meilleurs résultats, les clients devront se soumettre à au moins une intervention de retouche dans un délai de quatre à six semaines après l'intervention initiale.

Ne vous étonnez pas si l'intensité de la couleur est plus foncée juste après l'intervention: elle s'éclaircira petit à petit au fur et à mesure que la peau cicatrise. Cela peut prendre jusqu'à dix jours.

Avis concernant toutes les interventions de maquillage permanent

- Puisque les peaux fragiles ou les zones sensibles peuvent présenter des rougeurs ou une tuméfaction, nous vous conseillons de ne pas prévoir une sortie le jour de l'intervention.
- Portez votre maquillage normal lorsque vous vous rendez au salon le jour de l'intervention.
- Ne prenez pas d'aspirine, d'Ibuprofène ou de Coumadin pendant deux jours avant et après l'intervention.
- N'interrompez aucun traitement pharmaceutique sans en parler à votre médecin.
- Ne buvez pas d'alcool le soir qui précède l'intervention.
- Un patch test sera effectué pour déceler une éventuelle allergie, sauf si vous y avez renoncé expressément.

Interventions Sourcils

- ❑ Ne vous épilez pas pendant 48 heures avant l'intervention: n'effectuez pas d'électrolyse à partir de 5 jours avant l'intervention.
- ❑ Ne vous teignez pas les sourcils moins de deux semaines avant l'intervention.

Maquillage permanent des paupières (eye-liner)

- ❑ Ne vous teignez pas les cils ou n'effectuez pas une permanente des cils moins d'une semaine avant l'intervention et moins de deux semaines après.
- ❑ Ne portez pas de verres de contact pendant ou juste après l'intervention. Portez vos lunettes. Vous pourrez remettre vos verres de contact dès que vous n'éprouverez plus de gêne aux yeux. (Normalement 24 heures après l'intervention).
- ❑ Il se peut que vos yeux gonflent: par précaution, nous vous conseillons de vous faire accompagner par quelqu'un qui puisse vous raccompagner chez vous.

Maquillage permanent des lèvres (Lipliner)/Couleur

- ❑ Si vous avez déjà eu un herpès labial (herpes simplex), nous vous conseillons de contacter votre médecin pour obtenir une ordonnance de médicament contre l'herpès, à titre préventif.
- ❑ Vous pourrez également vous procurer un médicament contre l'herpès, le Zovirax par exemple, chez votre pharmacien et vous devrez le prendre une semaine avant l'intervention et une semaine après afin de réduire les probabilités de développer un herpès.

NOUVEAU CONTOUR®

- ❑ Le maquillage permanent ne provoque pas l'herpès, mais, si vous êtes déjà porteur du virus à l'état inactif, l'intervention peut le réactiver.
- ❑ Evitez l'épilation ou la décoloration des lèvres pendant au moins deux semaines avant la date de l'intervention de maquillage permanent.

Grains de beauté

Nous vous conseillons de ne pas vous faire faire un grain de beauté parfaitement rond, car cela n'a pas l'air naturel.

INSTRUCTIONS A SUIVRE APRES L'INTERVENTION DE MAQUILLAGE PERMANENT DES PAUPIERES (EYE-LINER)

Afin d'obtenir les meilleurs résultats, vous devrez suivre un certain nombre d'instructions après l'intervention. N'oubliez pas que, dans certains cas, il est normal que la couleur ne soit pas parfaitement homogène. C'est justement le but de la visite de retouche. Lisez attentivement les instructions suivantes et consultez-les par la suite, si nécessaire. Si, pendant la cicatrisation, vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à contacter votre technicien.

Le premier jour

- Appliquer, autant que nécessaire, des vessies à glace recouvertes de tissu, pour réduire la tuméfaction.

Les symptômes suivants pourront se manifester pendant 72 heures

- Les cils peuvent se coller, surtout pendant la nuit.
- Gonflement des paupières.
- Endolorissement.
- Rougeurs ou hématomes autour des yeux.
- Sécheresse et démangeaisons dans la zone traitée.
- Tuméfaction.

Soins quotidiens à pratiquer pendant au moins une semaine jusqu'à une cicatrisation complète.

- Lavez-vous toujours les mains avant d'appliquer le baume cicatrisant, au moins 3 fois par jour, avec un coton tige.
- Evitez la contamination croisée en utilisant, pour appliquer le baume, un coton différent pour chaque œil.

NOUVEAU CONTOUR®

- Utilisez un lait démaquillant doux pour le visage pendant la période de cicatrisation.
- Evitez le contact des cheveux avec la zone traitée pour éviter les infections. Une certaine démangeaison est normale. **NE PINCEZ PAS, N'ÉPILEZ PAS ET NE GRATTEZ PAS LA PEAU** dans la zone traitée: sinon, la couleur cicatrisera de manière non homogène, avec un risque de cicatrices et d'infection. N'enlevez pas la croûte.
- Ne vous maquillez pas pendant 72 heures après l'intervention. Vous pourrez utiliser un rimmel neuf après cette période de 72 heures.
- N'exposez pas la peau en cours de cicatrisation au soleil, aux rayons UV, aux Jacuzzis, au sauna, à l'eau salée, à l'eau chlorée, à la douche, à l'eau chaude, et n'utilisez aucune crème pour la peau ou pommade autre que celles qui vous ont été conseillées, pendant deux semaines après l'intervention.
- Si la zone traitée est mouillée, séchez-la doucement, par petites touches, avec un mouchoir en papier propre.
- N'oubliez pas que la couleur choisie sera plus foncée et plus nettement définie juste après l'intervention et qu'elle s'estompera et s'éclaircira progressivement au fur et à mesure que la cicatrisation avance.

Soins à pratiquer par la suite

- Utilisez une bonne crème solaire. L'exposition au soleil provoque la décoloration du maquillage permanent.
- Si vous souhaitez effectuer une épilation chimique ou vous devez subir une IRM ou tout autre examen médical, veuillez informer le médecin de la présence de votre maquillage permanent.

NOUVEAU CONTOUR®

- Veuillez informer le Centre national de Transfusion Sanguine si vous êtes donneur de sang, car il se peut que vous ne soyez pas apte à donner du sang pendant un an après l'intervention.

INSTRUCTIONS A SUIVRE APRES **L'INTERVENTION DE MAQUILLAGE** **PERMANENT DES SOURCILS**

Afin d'obtenir les meilleurs résultats, vous devrez suivre un certain nombre d'instructions après l'intervention. N'oubliez pas que, dans certains cas, il est normal que la couleur ne soit pas parfaitement homogène. C'est justement le but de la visite de retouche. Lisez attentivement les instructions suivantes et consultez-les par la suite, si nécessaire. Si, pendant la cicatrisation, vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à contacter votre technicien.

Le premier jour

- Appliquer, autant que nécessaire, des vessies à glace recouvertes de tissu pour réduire la tuméfaction.

Les symptômes suivants pourront se manifester pendant 72 heures

- Desquamation.
- Endolorissement.
- Sécheresse et démangeaisons dans la zone traitée.
- Tuméfaction et rougeurs.

Soins quotidiens à pratiquer pendant au moins une semaine jusqu'à une cicatrisation complète.

- Lavez-vous toujours les mains avant d'appliquer le baume cicatrisant, au moins 3 fois par jour, avec une mini-brosse.
- Evitez la contamination croisée en utilisant, pour appliquer le baume, un coton différent pour chaque application.
- Utilisez un lait démaquillant doux pour le visage pendant la période de cicatrisation.

NOUVEAU CONTOUR®

- Evitez le contact des cheveux avec la zone traitée pour éviter les infections. Une certaine démangeaison est normale. **NE PINCEZ PAS, N'ÉPILEZ PAS ET NE GRATTEZ PAS LA PEAU** dans la zone traitée: sinon, la couleur cicatrisera de manière non homogène, avec un risque de cicatrices et d'infection. N'enlevez pas la croûte.
- Ne vous maquillez pas pendant 72 heures après l'intervention.
- N'exposez pas la peau en cours de cicatrisation au soleil, aux rayons UV, aux Jacuzzis, au sauna, à l'eau salée, à l'eau chlorée, à la douche, à l'eau chaude, et n'utilisez aucune crème pour la peau ou pommade autre que celles qui vous ont été conseillées pendant deux semaines après l'intervention.
- Si la zone traitée est mouillée, séchez-la doucement, par petites touches, avec un mouchoir en papier propre.
- N'oubliez pas que la couleur choisie sera plus foncée et plus nettement définie juste après l'intervention et qu'elle s'estompera et s'éclaircira progressivement au fur et à mesure que la cicatrisation avance.

Soins à pratiquer par la suite

- Utilisez une bonne crème solaire. L'exposition au soleil provoque la décoloration du maquillage permanent.
- Si vous souhaitez effectuer une épilation chimique ou vous devez subir une IRM ou tout autre examen médical, veuillez informer le médecin de la présence de votre maquillage permanent
- Veuillez informer le Centre national de Transfusion Sanguine si vous êtes donneur de sang, car il se peut que vous ne soyez pas apte à donner du sang pendant un an après l'intervention.

INSTRUCTIONS A SUIVRE APRES
L'INTERVENTION DE MAQUILLAGE
PERMANENT DES LEVRES (LIPLINER) ET
LE DEGRADE ET REMPLISSAGE

Afin d'obtenir les meilleurs résultats, vous devrez suivre un certain nombre d'instructions après l'intervention. N'oubliez pas que, dans certains cas, il est normal que la couleur ne soit pas parfaitement homogène. C'est justement le but de la visite de retouche. Lisez attentivement les instructions suivantes et consultez-les par la suite, si nécessaire. Si, pendant la cicatrisation, vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à contacter votre technicien.

Le premier jour

- Appliquer, autant que nécessaire, des vessies à glace recouvertes de tissu pour réduire la tuméfaction.
- Si vous souffrez ou avez souffert dans le passé d'herpès labial prenez un médicament contre l'herpès, par ex. le Zovirax, cinq fois par jour avant l'intervention et continuez le traitement pendant 6 jours après.

Les symptômes suivants pourront se manifester pendant 72 heures

- Desquamation.
- Endolorissement.
- Sécheresse et démangeaisons dans la zone traitée.
- Tuméfaction et rougeurs.

Soins quotidiens à pratiquer pendant au moins une semaine jusqu'à une cicatrisation complète.

NOUVEAU CONTOUR®

- ❑ Lavez-vous toujours les mains avant d'appliquer le baume cicatrisant. Appliquez-le autant de fois que cela vous paraît nécessaire, et au minimum 3 fois par jour, avec un coton.
- ❑ Evitez la contamination croisée en utilisant, pour appliquer le baume, un coton différent pour chaque application.
- ❑ Utilisez un lait démaquillant doux pour le visage pendant la période de cicatrisation.
- ❑ Evitez le contact des cheveux avec la zone traitée pour éviter les infections.
- ❑ Une certaine démangeaison est normale. NE PINCEZ PAS, N'ÉPILEZ PAS ET NE GRATTEZ PAS LA PEAU dans la zone traitée: sinon, la couleur cicatrisera de manière non homogène, avec un risque de cicatrices et d'infection. N'enlevez pas la croûte.
- ❑ Ne vous maquillez pas pendant 72 heures après l'intervention.
- ❑ N'exposez pas la peau en cours de cicatrisation au soleil, aux rayons UV, aux Jacuzzis, au sauna, à l'eau salée, à l'eau chlorée, à la douche, à l'eau chaude, et n'utilisez aucune crème pour la peau ou pommade autre que celles qui vous ont été conseillées pendant deux semaines après l'intervention.
- ❑ Si la zone traitée est mouillée, séchez-la doucement, par petites touches, avec un mouchoir en papier propre.
- ❑ Evitez la nourriture épicée et trop salée et buvez avec une paille.
- ❑ N'embrassez pas
- ❑ N'enlevez pas la croûte. Laissez la desquamation naturelle de la peau se faire toute seule.
- ❑ N'oubliez pas que la couleur choisie sera plus foncée et plus nettement définie juste après l'intervention et qu'elle s'estompera et s'éclaircira progressivement au fur et à mesure que la cicatrisation avance.

NOUVEAU CONTOUR®

Soins à pratiquer par la suite

- Utilisez une bonne crème solaire. L'exposition au soleil provoque la décoloration du maquillage permanent.
- Si vous souhaitez effectuer une épilation chimique ou vous devez subir une IRM ou tout autre examen médical, veuillez informer le médecin de la présence de votre maquillage permanent
- Veuillez informer le Centre national de Transfusion Sanguine si vous êtes donneur de sang, car il se peut que vous ne soyez pas apte à donner du sang pendant un an après l'intervention.

INSTRUCTIONS A SUIVRE APRES L'INTERVENTION DE MAQUILLAGE PERMANENT DES GRAINS DE BEAUTE

Afin d'obtenir les meilleurs résultats, vous devrez suivre un certain nombre d'instructions après l'intervention. N'oubliez pas que, dans certains cas, il est normal que la couleur ne soit pas parfaitement homogène. C'est justement le but de la visite de retouche. Lisez attentivement les instructions suivantes et consultez-les par la suite, si nécessaire. Si, pendant la cicatrisation, vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à contacter votre technicien.

Le premier jour

- Appliquer, autant que nécessaire, des vessies à glace recouvertes de tissu pour réduire la tuméfaction.

Les symptômes suivants pourront se manifester pendant 72 heures

- Desquamation.
- Endolorissement.
- Sécheresse et démangeaisons dans la zone traitée.
- Tuméfaction et rougeurs.

Soins quotidiens à pratiquer pendant au moins une semaine jusqu'à une cicatrisation complète.

- Lavez-vous toujours les mains avant d'appliquer le baume cicatrisant, au minimum 3 fois par jour, avec un coton.
- Evitez la contamination croisée en utilisant, pour appliquer le baume, un coton différent pour chaque application.
- Utilisez un lait démaquillant doux pour le visage pendant la période de cicatrisation.

NOUVEAU CONTOUR®

- ❑ Evitez le contact des cheveux avec la zone traitée pour éviter les infections.
- ❑ Une certaine démangeaison est normale. NE PINCEZ PAS, N'ÉPILEZ PAS ET NE GRATTEZ PAS LA PEAU dans la zone traitée: sinon, la couleur cicatrisera de manière non homogène, avec un risque de cicatrices et d'infection. N'enlevez pas la croûte.
- ❑ Ne vous maquillez pas pendant 72 heures après l'intervention.
- ❑ N'exposez pas la peau en cours de cicatrisation au soleil, aux rayons UV, aux Jacuzzis, au sauna, à l'eau salée, à l'eau chlorée, à la douche, à l'eau chaude, et n'utilisez aucune crème pour la peau ou pommade autre que celles qui vous ont été conseillées pendant deux semaines après l'intervention.
- ❑ Si la zone traitée est mouillée, séchez-la doucement, par petites touches, avec un mouchoir en papier propre.
- ❑ N'oubliez pas que la couleur choisie sera plus foncée et plus nettement définie juste après l'intervention et qu'elle s'estompera et s'éclaircira progressivement au fur et à mesure que la cicatrisation avance.

Soins à pratiquer par la suite

- ❑ Utilisez une bonne crème solaire. L'exposition au soleil provoque la décoloration du maquillage permanent.
- ❑ Si vous souhaitez effectuer une épilation chimique ou vous devez subir une IRM ou tout autre examen médical, veuillez informer le médecin de la présence de votre maquillage permanent
- ❑ Veuillez informer le Centre national de Transfusion Sanguine si vous êtes donneur de sang, car il se peut que vous ne soyez pas apte à donner du sang pendant un an après l'intervention.

NOUVEAU CONTOUR®

Liste de contrôle pour la consultation

TRAITEMENT DEMANDE

Lèvres Yeux Sourcils Grain de beauté Aréole

Camouflage

Test d'allergie

Formulaire de consultation

Anamnèse

Formulaire de consentement pour

l'anesthésie locale

Instructions préalables

Instructions après l'intervention

Formulaire de consentement
général

Photo "avant"

Couleur des pigments _____

Prix convenu _____ pour 2 traitements maximum à réaliser dans un délai de 3 mois

Prix convenu pour le traitement de retouche à réaliser au cours des huit premiers mois _____

LISTE DE CONTROLE DU TRAITEMENT

Intervention

1**2****3**

Allergies 1 2 3

Médicaments 1 2 3

Photo avant 1 2 3

Photo après; 1 2 3

NOUVEAU CONTOUR®

Remarques
particulières

Je déclare avoir lu et compris les informations ci-dessus

Nom du ClientSignature.....Date.....

Nom du TechnicienSignature.....Date.....

Formulaire de consentement du médecin

A l'attention du
docteur_____

Cher docteur,

Votre _____ patient(e)
_____ m'a contacté
afin de se soumettre à une intervention de maquillage permanent.

Le maquillage permanent est une forme sophistiquée de tatouage qui prévoit l'implantation d'un pigment dans le derme à l'aide d'aiguilles. L'intervention sera réalisée par un technicien entièrement qualifié et formé selon les normes de Nouveau Contour CH, approuvées par The Society of Permanent Cosmetic Professionals.

Mon client/ma cliente ayant fait état d'un problème de santé pendant la consultation préalable à l'intervention, nous estimons qu'il serait préférable que vous évaluiez les éventuelles implications possibles et que vous donniez votre accord concernant l'intervention. Si vous pensez que l'intervention n'entraînera aucun effet négatif pour la santé de votre patient(e), nous vous prions de bien vouloir remplir les espaces ci-dessous.

Nom du
chirurgien_____

Adresse_____

Nom du médecin_____

J'ai appris que (nom du
patient)_____

souhaite se soumettre à une intervention de maquillage permanent, qui est une sorte de tatouage. Après examen de l'état de santé de

NOUVEAU CONTOUR[®]

mon patient/ma patiente je pense que l'intervention n'aura aucune conséquence négative pour sa santé.

Signature_____

Date_____